



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

COTOREP: Nord

Question écrite n° 36164

### Texte de la question

M Gustave Ansart attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur la situation parfois dramatique des centaines de personnes handicapées adultes qui ne perçoivent plus ou risquent de ne plus percevoir l'allocation compensatrice parce que la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel de Valenciennes (Cotorep) n'est pas en mesure, faute de moyens suffisants, d'examiner à temps les demandes de renouvellement ou de première attribution de cette allocation. Au 15 décembre 1987, 6 882 dossiers étaient en instance d'instruction ; pour 700 personnes, la cessation du paiement de l'allocation était intervenue ; pour 1 200 autres, cette cessation devait intervenir fin décembre, en janvier et février. On estime que les délais d'instruction des dossiers pour l'attribution de l'allocation aux adultes handicapés sont d'au moins douze mois et encore s'agit-il de délais moyens. Cette situation, à la veille des fêtes de fin d'année, a suscité l'indignation des personnes handicapées et de leurs familles ainsi que la protestation énergique des élus communistes du Valenciennois et des administrateurs CGT de la caisse d'allocations familiales. Un premier résultat a été acquis : 1<sup>o</sup> exceptionnellement, la caisse d'allocations familiales continuera de verser les allocations ; 2<sup>o</sup> provisoirement, la Cotorep de Valenciennes sera renforcée par des personnels venus de Lille pour régler les dossiers les plus urgents. Mais il ne s'agit là que de mesures ponctuelles. Si rien de définitif n'intervient, les mêmes problèmes resurgiront très vite. En effet, la dégradation des conditions de travail de la Cotorep de Valenciennes est continue. Lors de son installation, elle fonctionnait avec huit postes. Aujourd'hui, seuls trois titulaires et trois TUC traitent les milliers de dossiers (à raison de 500 par mois) dont elle a la responsabilité. C'est pourquoi, il lui demande d'envisager : 1<sup>o</sup> dans l'immediat, l'embauche définitive et à plein temps des trois TUC actuellement en service ; 2<sup>o</sup> à court terme, la création d'une équipe d'accueil et de conseil (médecin, psychologue, assistante sociale) qui permettrait, par des contacts directs avec les handicapés eux-mêmes, de traiter les dossiers plus rapidement et surtout plus humainement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Ansart Gustave](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36164

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** affaires sociales et emploi

**Ministère attributaire :** affaires sociales et emploi

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 février 1988, page 517